



Relevé de conclusions

Conseil de Quartier de Saint-Florent

Mardi 6 février 2019

Maison de quartier de Saint-Florent
189 Avenue Saint-Jean d'Angély

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Rédaction : Mathieu JACQUEMIN

Co-présidentes : Agnès JARRY, Conseillère Municipale et co-présidente élue – Joëlle AUMONIER, co-présidente habitante.

Élus municipaux : Jérôme BALOGE, Maire de Niort ; Sylvette RIMBAUD, Conseillère Municipale ; Marie-Chantal GARENNE, Conseillère Municipale ; Fatima PEIREIRA, Conseillère Municipale ; Romain DUPEYROU, Conseiller Municipal.

Agents municipaux : Jean-Marc CAILLEAUD, Responsable du service Propreté urbaine ; Mathieu JACQUEMIN, Coordinateur Participation citoyenne.

Membres : Gérard BILLY ; David CHASSERIAU ; Antoinette JARRY ; Alexandre JEROME ; Yannick KERVRAN ; Jacques LOUIS ; Luce MARTIN ; Chantal MOREAU ; Jean NEBAS ; Jean-Luc SOURISSEAU ; Jacques THIOLETT.

Excusés : Stéphanie BONNEAU ; Claude EPAMINONDAS ; Christine COUTIN ; Roland COLLOT ; Yannick KERVRAN.

Public : 10 personnes.

Ordre du jour

Introduction par Madame Agnès Jarry.....	2
Présentation des actions du service Propreté urbaine	2
Retour sur les travaux des commissions	5
Commission cadre de vie.....	5
Terrain en bordure de l'avenue Charles de Gaulle.....	5
Projet Sport-santé.	6
Rue Camille Desmoulins – circulation et contre sens cyclable.....	6
Coussins berlinois rue Jean Jaurès	6
Relais des questions abordées par les habitants.....	6
Commission animation.....	6
Intervention de Madame Marie-Chantal GARENNE – l'animal dans la ville	7
Questions diverses	7

Introduction par Madame Agnès Jarry

Madame Jarry salue l'assemblée et excuse les personnes qui ont fait part de leur indisponibilité pour cette réunion. Elle rappelle que les conseillers de quartier se font parfois le relais de questions posées par les habitants. Pour exemple récemment, la question du lavage des trottoirs leur avait été posée. Les élus et les services, sollicités à ce sujet se sont donc mobilisés pour présenter leur action à l'occasion de la réunion du jour. Madame Jarry les en remercie. Elle présente l'ordre du jour et remercie les référents des commissions ainsi que les habitants qui concourent aux projets portés par le conseil.

Présentation des actions du service Propreté urbaine

Par Madame Sylvette RIMBAUD, Conseillère municipale déléguée à la propreté et Monsieur Jean-Marc CAILLEAUD, Responsable du service Propreté urbaine.

Madame RIMBAUD présente le contexte et l'action des services. Elle rappelle que trois élus sont plus particulièrement impliqués sur cette thématique, Monsieur Dominique SIX, adjoint au Maire sur les questions de voirie, de propreté, de réglementation et des commissions de sécurité des Etablissements Recevant du Public ; Madame Rimbaud elle-même, sur les questions spécifiques de propreté urbaine et Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère Municipale déléguée aux questions de l'animal dans la ville et des refuges pour animaux.

Madame RIMBAUD précise que les élus et les services sont à l'écoute des habitants sur ces enjeux et que tous cherchent à progresser vers une meilleure qualité de service. Elle fait remarquer que depuis 2014, un important travail de modernisation des équipements a été réalisé, en parallèle d'innovation pour solliciter les services via la cellule des demandes de proximité. La ville semble en progrès eu égard à ces actions même s'il reste des points délicats à gérer au quotidien.

Monsieur Jean-Marc CAILLEAUD présente son service et ses actions.

Au sein de la direction de l'Espace public, une cinquantaine d'agents sont affectés à la gestion de 560 kilomètres de voies et donc 1120 kilomètres de trottoirs. Les 1 500 voies, rues et places ainsi que leurs équipements (corbeilles de propreté, toilettes publiques, distributeurs de canipoches et canisites sont aussi de leur ressort. Depuis 2015, 1.5 millions d'euros d'investissement ont été réalisés pour moderniser le matériel et ainsi améliorer l'efficacité du service et les conditions de travail des agents.

Le service a construit un plan de gestion différenciée des espaces publics afin d'adapter en fonction de 7 critères (dont la densité de population, l'usage, de le type de fréquentation etc..), les moyens aux besoins et enjeux ainsi recensés. Ce plan de gestion est basé sur des outils statistiques et permet de déployer les équipes en fonction des besoins 7 jours sur 7 tout au long de l'année. Les interventions sont planifiées selon ce plan de gestion et des degrés d'urgence. L'analyse de la propreté des rues a été mise en place avec l'utilisation d'un indicateur objectif de propreté (IOP). Cet outil est utilisé tout au long de l'année pour cartographier les évolutions des besoins sur la ville.

Par ailleurs la ville s'est inscrite dans la démarche labellisée « Éco-propre » au sein d'une association de collectivités qui échangent sur leur méthode et leurs actions. La ville a obtenu dans ce contexte une 3^{ème} étoile (sur 5 possibles) en 2018 pour l'ensemble de ses actions et sa gestion prenant en compte des impératifs de développement durable (gestion de l'eau, des déchets, émission de CO² etc..).

Pour autant il reste des enjeux à prendre en compte dans la ville. Optimiser le tri des déchets collectés, lutter contre les dépôts sauvages et communiquer sur ces incivilités qui au final représentent un coût non négligeable pour la collectivité et donc aux habitants.

Un conseiller interroge sur l'utilisation des indicateurs objectifs de propreté sur le quartier de « La Tranchée », les herbes hautes en bord de route donnent une impression de « négligence » ou d'abandon.

Monsieur CAILLEAUD convient que selon les 7 critères du plan de gestion, le secteur de la Tranchée nécessite moins de passages du service de Propreté que les rues commerçantes ou certaines zones résidentielles plus peuplées. Il note, avec le service Proximité et Relations aux citoyens, la demande de se rendre sur place pour évaluer plus précisément les besoins et orienter le cas échéant vers les services compétents si des améliorations étaient à mettre en place (fauchage ou ramassage des déchets par exemple).

Un autre conseiller évoque sur les rues dont les trottoirs ne sont pas larges, la présence de poubelles qui restent sur la rue et ne sont pas rentrées par les usagers.

Monsieur CAILLEAUD et les élus présents conviennent du problème. Celui-ci s'explique par l'absence de place dans certaines maisons de ville pour rentrer les bacs de ramassage. La ville expérimente sur certaines rues la collecte en sac et la suppression du système de bac. Cette expérimentation se poursuit et pourrait selon les besoins s'élargir à d'autres secteurs si elle donne satisfaction.

Une question est posée sur l'interaction entre les services de la ville et de la CAN sur la propreté, avec l'exemple des poubelles ramassées trop vite qui peuvent laisser tomber des déchets sur la voie.

Monsieur le Maire se saisit de la question en tant que Maire et Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Entre la propreté urbaine et la gestion des déchets, il y a une frontière assez fine que les habitants ne devraient pas subir. Les élus et les services travaillent en ce sens afin d'améliorer la qualité de service. Avec la CAN et sa régie de collecte des ordures ménagères, des points d'apports volontaires ont par exemple été créés ou enterrés pour lutter contre les dépôts sauvages, l'expérimentation de collecte par sac sur la colline Saint-André est un autre exemple d'innovation. Les services de gestion des déchets interviennent tout au long de l'année chez les particuliers pour des rappels sur les règles à respecter. Un travail managérial est aussi fait afin de mobiliser les services aux enjeux de la collecte. Enfin, et dans cette même perspective, Monsieur le Maire rappelle que nous avons collectivement besoin de l'engagement des citoyens pour améliorer les choses. La qualité du tri, le civisme quant au respect des points et des heures collectes et de sortie des bacs facilitent la vie de chacun.

Monsieur CAILLEAUD précise que les conseillers peuvent s'impliquer dans ces démarches d'écologie et de propreté. Son service est disponible pour accompagner des ateliers sur les IOP et travailler sur des rues qui semblent pertinentes aux habitants. Il accompagnera aussi les initiatives des conseillers en matière de rando-collecte, en fournissant du matériel et un accompagnement à ces opérations qui permettent de communiquer sur la propreté et le respect de l'environnement. Les conseillers de quartier font part de leur intérêt pour organiser une rando-collecte dans les mois à venir.

Une question est posée sur la possibilité de placer des distributeurs de poches pour les déjections canines chez les commerçants. Les conseillers municipaux échangent sur cette proposition, ils conviennent du caractère personnel de la gestion d'un animal. La ville accompagne par des points de collecte de type « canipoche » mais ne souhaitent pas multiplier les initiatives au détriment de la responsabilité individuelle des habitants.

Une question est posée sur l'état du Chemin du Troisième Millénaire, de ces panneaux et des dépôts sauvages ou déchets qui y prennent place.

Monsieur CAILLEAUD prend note de la multiplicité des problèmes rencontrés sur le chemin du troisième millénaire et aux abords des chemins de promenade de la Tranchée. Il se fera avec le service Proximité et Relations aux citoyens le relais auprès des différents services (Espace Public, Police Municipale et Propreté urbaine) quant aux solutions qui pourraient y être envisagées.

Madame JARRY remercie les intervenants et prend note des projets qui pourraient être liés à la thématique de la propreté urbaine sur le quartier.

Elle donne la parole au référent des commissions pour la suite de l'ordre du jour.

Retour sur les travaux des commissions

Commission cadre de vie

Par Alexandre JÉRÔME, référent de la commission.

Terrain en bordure de l'avenue Charles de Gaulle

Les conseillers de quartier avaient demandé lors de la précédente réunion s'il était possible de travailler à des propositions d'aménagements sur ce secteur.



Des idées de jardins partagés, de verger et de cheminements piétons avaient notamment été proposées par des habitants.

Le secteur fait partie d'une zone d'études d'orientations stratégiques dans le cadre du projet Gare et s'il n'y a pas pour l'heure de projet défini pour le secteur, la collectivité souhaite que toutes les possibilités d'utilisation soient étudiées avant d'arbitrer sur la vocation de ce terrain. Créer des usages nouveaux n'est donc pas souhaitable pour le moment.

Le référent de la commission fait remarquer que la commission souhaitait travailler sur un cheminement doux, car certains vélos empruntent l'avenue, comme quelques piétons ce qui est par ailleurs interdit pour ces derniers. La signalisation sur place existe pourtant. Peut-être qu'un itinéraire piéton serait une solution pour guider les piétons vers la gare et l'hôpital depuis ce carrefour de la rue Saint Jean d'Angély et de l'Avenue Charles de Gaulle. Une petite barrière pourrait-elle être plus dissuasive ? La question sera posée par le service Proximité et relations aux citoyens à la direction de l'Espace public.

Projet Sport-santé.

En juin dernier, les conseillers de quartier avaient évoqué l'idée d'implanter sur un terrain des modules permettant une activité physique. Les élus intéressés par la question avaient proposé que la commission travaille à fédérer autour de cette pratique de l'activité physique et du sport santé.

Les habitants ont avancé des pistes qui devraient se traduire par un évènement le dimanche 23 juin dédié à la thématique du sport-santé. La prochaine réunion prévue avec l'Office du Sport Niortais se déroulera le 14 mars prochain.

Rue Camille Desmoulins – circulation et contre sens cyclable

Une visite sur site est prévue le 8 mars avec les techniciens de la ville.

Coussins berlinois rue Jean Jaurès

La reprise de chaussée nécessaire à la pose de cet équipement est programmée pour le premier trimestre 2019.

Relais des questions abordées par les habitants

Dans la presse, les avancées sur le futur centre de formation des Chamois Niortais sur le site de l'ancien DIA ont été annoncées, de quelles informations dispose la Mairie ?

Monsieur le Maire explique que si le souhait d'implantation sur ce site du centre de formation est partagé par plusieurs acteurs, dont la collectivité qui est disponible pour concourir à la réussite de ce projet, pour autant rien n'est fait à l'heure de ce conseil de quartier. Les informations divulguées par la presse si elles se basent sur des tendances n'ont pour le moment pas de traductions réelles : le propriétaire du site de l'ancien DIA et les Chamois Niortais sont des entités privées qui doivent convenir parvenir ensemble à un accord. A ce titre la collectivité ne peut intervenir dans les négociations.

Sur le terrain de football qui appartient à la ville et qui est utilisé par des associations, après concertation avec les utilisateurs, la ville va proposer des modalités de mise à disposition des terrains afin que le centre d'entraînement puisse se servir du terrain. Mais il faut distinguer la relation entre la collectivité et le club sur le terrain de football, des relations entre un propriétaire et un éventuel acquéreur sur le site de l'ancien magasin.

Commission animation

Par Luce MARTIN, référente de la commission.

Luce MARTIN rappelle que la commission est ouverte aux initiatives des conseillers et habitants, dans ce contexte toutes les idées sont les bienvenues.

Un projet de troc de vélo sur la place Georges Renon le 2 juin est une idée qui a émergé, mais qui sera conditionnée au suivi possible par les conseillers et les éventuels partenariats des partenaires locaux.

Le projet de rando-collecte intéresse lui aussi, la commission sera en attente des dates proposées par la collectivité.

Intervention de Madame Marie-Chantal GARENNE – l’animal dans la ville

Marie-Chantal GARENNE informe de la mise en place future d’un ou plusieurs temps d’échange avec différents services de la ville afin d’établir un planning pour des interventions dans les quartiers et sur certains événements, du printemps à l’été prochain. Un temps d’échange avec le Conseil Municipal des enfants pourrait également porter sur la maltraitance et la négligence envers l’animal quel qu’il soit.

Les sujets de sensibilisation traiteront de la propreté canine, la tenue en laisse de son chien, les problèmes de voisinage liés à des maîtres « négligents ».

En ce qui concerne la problématique spécifique des déjections canines, Marie-Chantal GARENNE précise que le service Propreté de la ville a installé des nouvelles corbeilles et distributeurs de sacs à déjections.

Sur la problématique liée aux chats elle rappelle que le chat est un animal nomade et qu’un chat dans la rue n’est pas forcément un animal errant. Par conséquent, il n’est pas conseillé d’emmener automatiquement l’animal au refuge pour animaux.

En ce qui concerne le chat, une association spécialisée pourrait aussi sensibiliser les propriétaires à la stérilisation.

Marie-Chantal GARENNE rappelle enfin que tout le monde, animaux et humains, peut vivre ensemble à la condition que les propriétaires d’animaux respectent l’environnement et le voisinage.

Madame GARENNE précise, sur sollicitation des conseillers, les horaires d’ouverture du refuge pour animaux du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h ainsi que son numéro de téléphone 05.49.73.02.81.

Questions diverses

- Une conseillère de quartier souhaite revenir sur le terrain de l’avenue Charles de Gaulle et le projet gare, elle fait part des hypothèses d’aménagement qui lui ont été rapportées et qui lui font craindre pour son cadre de vie et regrette que rien ne puisse être proposé sur ce terrain.

Monsieur le Maire précise qu’il est tout à fait disposé à échanger en toute transparence sur ce dossier. Cette transparence implique cependant l’acceptation des changements inhérents à la vie d’un projet et au respect de certaines étapes. Aujourd’hui, les pistes qui sont évoquées n’ont pas encore été présentées aux élus puisque des études d’orientation sont en cours. Et les orientations conditionneront des études de faisabilité. Sur ce type de projet il n’est pas rare d’atteindre une durée d’études de deux ans. La vie d’un projet se traduit aussi par des négociations avec des partenaires et donc des évolutions. Aujourd’hui, il n’y a rien d’arrêté et lorsque le projet sera suffisamment avancé pour permettre une consultation des riverains, ceux-ci seront contactés.

- Une conseillère fait état de la circulation de plus en plus dense sur la rue de la Fiallerie, dont le caractère rural risque de ne pouvoir supporter le flux de véhicules importé par l'installation récente d'entreprises. Un conseiller complète sa question avec une intervention sur le dimensionnement du rond-point entre la zone de la Mude et la route de La Rochelle.

Monsieur le Maire convient de la situation sur la rue de la Fiallerie qui n'a jamais été prévue pour ce trafic. Cet itinéraire bis utilisé par les personnes qui travaillent dans ces entreprises pose un problème qui pourrait être pris en charge par l'Agglomération, mais qui doit auparavant être étudié. Quant au rond-point, il est tout à fait dans les normes qui règlementent les équipements de ce type.

- Un conseiller questionne sur le cycle des feux de signalisation piéton au croisement de la rue de Saint-Symphorien et de l'avenue Pasteur.

Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le relais auprès de la direction de l'Espace Public pour transmettre cette question.

- Un habitant questionne sur le possible retrait d'un poteau électrique rue de Saint Symphorien.

Le service Proximité et Relations aux citoyens fera le relais auprès de la direction de l'Espace Public pour transmettre cette question.

- Une conseillère fait remarquer l'état quasi impraticable du sol devant le columbarium du cimetière de la Broche suite à l'engazonnement.

Le relais sera fait auprès du service en charge des cimetières et du crématorium.

- Un habitant demande pourquoi l'avenue de la Rochelle n'est pas embellie de la même façon que l'avenue de Paris.

Il a été demandé au service voirie d'intervenir pour remettre les trottoirs en état, en fonction des changements de propriétaire, de modification d'usage ou encore d'état de dégradation avancé. Un projet plus ambitieux a été étudié mais l'enchevêtrement des réseaux et la présence des arbres nécessitent un investissement qui n'a pas pu être programmé jusqu'ici. Le budget prévisionnel aurait été largement dépassé. C'est pourquoi il n'est pas envisagé une refonte de la structure de cette avenue dans l'immédiat.

- Le président des parents d'élèves de l'école Louis Pasteur souhaiterait que les élus et les conseillers de quartier partagent le diagnostic de la circulation devant l'école. Il expose certaines pistes auxquelles ont réfléchi les parents d'élèves pour fluidifier les circulations.

Le service Proximité et relations aux citoyens suite à la validation de cette rencontre par les élus va organiser un temps de diagnostic partagé le mercredi 10 avril 2019 à 8h15.